Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-17**

Récupération de chaleur sur groupe de production de froid

1. Secteur d'application
Industrie.

2. Dénomination
Mise en place d'un système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid afin de chauffer ou préchauffer de l'eau ou de l'air.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
Sans objet.

4. Durée de vie conventionnelle
15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Si l'installation est équipée d'un refroidisseur d'huile :

Récupération pour valorisation de la chaleur du condenseur	**29 400 x $P_{compresseur(s)}$**
Récupération pour valorisation de la chaleur du désurchauffeur	**4 700 x $P_{compresseur(s)}$**
Récupération pour valorisation de la chaleur du refroidisseur d'huile	**3 900 x $P_{compresseur(s)}$**

Si l'installation n'est pas équipée d'un refroidisseur d'huile :

Récupération pour valorisation de la chaleur du condenseur	**29 400 x $P_{compresseur(s)}$**
Récupération pour valorisation de la chaleur du désurchauffeur	**9 400 x $P_{compresseur(s)}$**

Pcompresseur(s) est la puissance électrique indiquée sur la plaque du ou des compresseur(s) en kWél.

Si la chaleur est récupérée sur 2 ou 3 des organes du groupe froid, les certificats sont cumulables.